

Éclairage et voirie

La Ville de Pessac est soucieuse de son environnement. Afin de ne pas perturber la faune et de la flore et d'économiser de l'énergie, celle-ci a décidé depuis le 24 juin 2018 que les 350 km de voirie ne seraient plus éclairés entre 1h et 5h du matin.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Respecter la nature

Pour lutter contre le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse, les horaires des 10 000 points d'éclairage de la commune ont été recalibrés.

L'éclairage a, sur les insectes nocturnes et pollinisateurs, des effets aussi néfastes que les pesticides. C'est ce qui explique que nous ne voyons plus de lucioles car leurs signaux lumineux sont dissipés par l'environnement éclairé, et leur communication est impactée car elles ne peuvent plus voir les signaux lumineux de leurs congénères.

Il en va de même pour les oiseaux migrateurs; les volatiles n'ayant plus accès au ciel étoilé perdent leurs repères de navigation. Les végétaux voient également leur croissance touchée par l'absence de repos nocturne provoquée par la chaleur des lumières artificielles.

Pessac a été la première commune de plus de 60 000 habitants à prendre cette décision d'éteindre l'éclairage public.

Sécurisation du domaine public

Pour assurer la sécurité des usagers de la voirie, le marquage au sol ainsi que les bordures et têtes d'îlots ont été refaits, et des dispositifs réfléchissants ont été installés. Une cinquantaine de panneaux ont également été positionnés à toutes les entrées de la ville afin de signaler l'absence d'éclairage public entre 1h et 5h du matin (ces horaires ont été choisis en raison du peu de circulation à ces heures). L'absence d'éclairage incite les utilisateurs à réduire leur vitesse et donc à être plus prudents. Autre point positif, les cambriolages n'ont pas augmenté (ceci dit, 90% d'entre eux sont perpétrés en plein jour). La vidéosurveillance, elle, continue de fonctionner même sans éclairage !

☰ CONTACT

Accueil espaces publics

Demandes sur le domaine public, les transports scolaires, les espaces verts, l'environnement, l'hygiène, la propreté et les déchets.

☎ 05 57 93 65 85

@ [Courriel](#)







**HÔTEL DE VILLE DE
PESSAC**

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS